



Municipalité de Montilliez

Tél. 021 881 49 12 - courriel : greffe@montilliez.ch

AVIS D'ABATTAGE

En application de la législation sur la protection des arbres (art. 6 LPNMS) et selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP la Municipalité porte à la connaissance du public la demande d'abattage suivante :

1 noyer

sis sur la commune de Montilliez, à Dommartin, parcelle 1069 propriété de Gavillet Jacques.

Cet arbre sera compensé dans un délai d'une année par la plantation suivante :

1 noyer

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant ses heures d'ouverture.

Toutes remarques ou oppositions peuvent être déposées par écrit auprès de la Municipalité d'ici au 24 septembre 2026 dernier délai.

La Municipalité

Poliez-le-Grand, le 26 août 2026